

Réponse du Conseil communal au Conseil général à la motion du groupe libéral-radical « Un arbre pour chaque naissance »

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Le 26 avril 2010 était acceptée sans opposition une motion proposée par le groupe libéral-radical, avec la teneur suivante :

« Nous invitons le Conseil communal à réfléchir à la mise sur pied d'une opération annuelle se composant de la plantation d'un arbre pour chaque naissance ou d'un arbre représentant toutes les naissances de l'année dans la Commune de Val-de-Travers.

Ce geste symbolique qui consiste en la plantation sur le territoire de la commune par les parents concernés d'un seul arbre représentant toutes les naissances «valtraversines» ou d'un arbre pour chaque enfant «valtraversin» né durant l'année est déjà effectué sous une forme ou sous une autre dans différentes localités, dont la ville de Neuchâtel.

Le symbole de l'arbre qui grandit en même temps que l'enfant est simplement beau et s'inscrit dans une logique de développement durable mettant à contribution de façon raisonnable les parents et les enfants.

Une telle opération, qui doit bien évidemment être financièrement acceptable et techniquement possible, permettrait à la population de retrouver un rapport à la terre et de littéralement enraciner les habitants dans le sol du Val-de-Travers.

Selon nous, la commune dispose de suffisamment de forêts ou de parcs publics pour permettre ces plantations à des endroits propices au développement harmonieux des arbres. Ces nouveaux végétaux pourraient idéalement remplacer ceux – vieillissants – de certains jardins publics.

Alors que les naissances ont maintenant lieu en dehors de notre district, nous sommes d'avis qu'une telle démarche serait un bon moyen de rappeler l'importance qu'accorde la Commune de Val-de-Travers aux nouveaux nés régionaux. »

Dans le cadre de sa prise de position initiale sur la motion, le Conseil communal indiquait qu'il approuvait la motion, car il appréciait le sens de la démarche. Toutefois, le Conseil communal précisait que la plantation d'arbres ne constituerait probablement pas une bonne formule en regard des besoins de notre région et qu'il s'agirait d'étudier quelles pourraient être les actions utiles qui seraient potentiellement porteuses d'une même symbolique.

Depuis lors, le Conseil communal et le service forestier ont mené une réflexion et sont à même de proposer un concept répondant aux objectifs énoncés par la motion.

La formule proposée consiste à organiser, chaque printemps, durant l'un des premiers week-ends du mois de mai (premier week-end hors vacances scolaires), une rencontre conviviale en l'honneur des nouveau-nés de l'année écoulée (environ une centaine de naissances). Cet événement réunira les familles des enfants concernés, une délégation des autorités communales et des services communaux concernés, ainsi que la presse. A cette occasion, une action concrète sera menée sur le terrain avec le concours de tous les participants, suivie d'une verrée de l'amitié.

L'idée est que les actions menées soient à la fois porteuses d'un message et d'une symbolique forte, tout en étant durablement visibles dans le paysage naturel ou urbain. Elles devront contribuer à la promotion de la biodiversité ou à l'embellissement d'un site et s'inscrire de manière cohérente avec les objectifs communaux en la matière.

Chaque édition serait l'occasion de focaliser sur un thème différent, offrant ainsi à la commune une opportunité de traiter positivement d'enjeux environnementaux ou liés au développement durable, en touchant non seulement les participants, mais également le grand public – par l'intermédiaire de la presse – et les générations futures par les messages laissés aux enfants de la région.

A titre d'exemple, des actions pourraient être entreprises telles que :

- Création ou améliorations de haies utiles au réseau écologique
- Mise en place ou rénovation d'infrastructures didactiques en milieu naturel
- Plantation ou remplacement d'arbres le long de voies à mobilité douce ou dans le périmètre urbanisé
- Création ou revitalisation d'un biotope
- ...

Une plaque ou une inscription commémorative mentionnera que la réalisation a été effectuée en signe de bienvenue aux enfants de l'année X, par leurs parents et leur commune de naissance, ainsi que le message transmis.

Pour 2011, l'action retenue sera dévoilée à l'occasion de la journée de la forêt, le 21 mars prochain. Les parents des enfants nés en 2010 ainsi que le bureau du Conseil général seront conviés par un courrier à l'événement, qui se tiendra pour la première fois le 7 mai.

En termes financiers, les actions entreprises n'engendreront pas de surcoût, dès lors que les projets retenus s'inscrivent dans la planification communale des travaux. Quant aux frais d'organisation de l'événement, de la verrée et de la plaque commémorative, qui varieront en fonction du nombre de participants, ils ne devraient pas excéder 2500.-francs par édition. Ce montant semble parfaitement acceptable au Conseil communal en regard de l'objectif.

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous invite à classer la motion et à indiquer ainsi votre accord de principe au concept retenu par l'exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 25 janvier 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat